



COMITE REGIONAL CORSE

PV de la réunion du CDR du 15 Décembre 2018

Début de séance : 9h35

Présents :

Véronique Escales, Jo Vrijens, Jean-Pierre Vignocchi, Aurore Vrijens, Francois Zaragoza, Chantal Margouet, Sabine Guiraud, Christian Tomi, Hervé Alfonsi, Christian Aragon, Arnaud Zaragoza, Daniel Buron, Patrick Poggi, Jean Escales, Alain Désogère, Michèle Richard-Lentali, Bruno Grandjean, Olaf Weiss, Marjorie Dupré-Poiget.

Absents excusés :

Pascal Esplat-Valli

Bilan du Président :

Bilan 2018 et informations générales :

- Situation Financière : La situation de la Région est plutôt bonne. Le remboursement de la dette se fait comme prévu initialement. On constitue une petite réserve grâce aux efforts de tous mais la situation reste fragile car la réserve est inférieure à notre dette
- Commissions :
 - o sur le site internet du Comité, il est demandé une mise en conformité de chaque commission avec les coordonnées entre autre des présidents de commission et utilisation des bons logos
 - o pour le bon fonctionnement des commissions, il y a besoin d'un compte rattaché. Il faut que la commission Juridique et la commission Médicale fassent la création pour un fonctionnement en autonomie
- Affaire Thierry Palomba : Cette personne avait un tampon BEES2 et était embauchée dans le centre de Explorasub en tant que BEES2 alors qu'elle n'était que BEES1. Le Comité s'est porté partie civile pour usage de faux (utilisation de tampon non conforme au niveau réel et validation de séances pédagogiques auprès de stagiaires MF1). Le vendredi 7 décembre a eu lieu le passage au tribunal : Mr Palomba a été condamné au pénal à 3 mois de prison avec sursis et 500€ d'amendes. Suite à cela, la Jeunesse et Sports peut lui retirer sa carte professionnelle (car la prison avec sursis est inscrite au casier judiciaire). La partie civile sera jugée en février.

- Alien : il y a une enveloppe de 12000 € environ, dont la moitié fournie en avance. Cette année, la réunion de l'OEC a voté en octobre l'avance pour la saison 2018. Ce qui fait que cette année les actions n'ont pas été menées car la région a refusé l'avance de frais.
- Réunion avec les organismes de contrôle : Le 15 mars 2019, il y aura une journée à Corte avec l'ensemble des organismes de contrôles (Jeunesse et Sports, Répression des Fraudes, Douanes, Affaires Maritimes, Gendarmerie Maritime, Direccte) et la présence d'Alain Delmas (chargé de missions de la FFESSM). Les modalités seront communiquées ultérieurement.

Retour du CDN d'octobre :

- Nouveau site internet : la Fédé en train de travailler sur un nouveau site (l'actuel a des bugs, est obsolète, ...) qui devrait être opérationnel en 2019
- Carnet de plongées en ligne : carnet de plongées interactif avec import des tampons du moniteur, lien avec accès Biobs, et possibilité de mettre les photos avec reconnaissance direct, possibilité d'intégrer les activités Apnée (statique, gueuze, ...). Il y aura 2 volets dans le carnet : les licenciés auront accès à la totalité des options, les non licenciés auront accès à une version plus basique. Mise à disposition de la version 1 après l'AG. La version 2 intégrera la partie passeport.
- Nouveau code du Sport : globalement, toutes les demandes faites par la Fédé ont été prise en compte dans les différents échanges avec le Ministère. Il reste 3 points de discussion actuellement :
 - o **Apnée** : dans toutes les sorties Apnée, il doit y avoir quelqu'un de secouriste. La Fédé demande de mettre la notion « encadrée ». Dans le cadre de sortie autonome, il n'y a pas de besoin de secouriste pour déclencher les secours. Par contre, pour les sorties avec des apnéistes encadrés, il y a une logique à avoir un secouriste à bord.
 - o **Certificat médical** : le législateur demande un certificat médical obligatoire au-delà de 12m (pour le passage de brevets et pour les explorations). La Fédé demande que le certificat médical soit obligatoire au-delà de 12m uniquement pour le passage des brevets au-delà du PE12.
 - o **Sécurité surface** : le législateur demande que la sécurité surface soit obligatoire dès qu'il y a 2 palanquées dans l'eau. La Fédé, l'ANMP, le SNMP et l'UCPA demandent que cette clause soit supprimée. Le dossier a été remonté au Directeur des Sports.
- Licences et brevets : Les licences et brevets au niveau national sont en légère hausse, l'analyse montre que les SCA sont les plus grandes contributrices. A ce titre, la demande a été faite par Jo Vrijens de monter la reconnaissance des SCA à 20% (au lieu des 10% actuels). Ce point sera discuté au Comité Directeur National de début février 2019. Les données des SCA sont disponibles dans le Coin des Pro.
- Communication : Les drapeaux et flammes seront gratuites en 2019.

- Pack PE12 : Jo Vrijens a demandé que l'on construise un pack PE12 Quand le PE12 passe au travers du pack découverte, le plongeur reçoit un petit pack. Quand le PE12 est fait directement, il n'y a rien de fourni au plongeur.
- Brevets : Cette année, il y aura distribution gratuite des livrets N1

Divers :

- Les TIV sont soumis à recyclage. Les 1ers recyclages seront faits en 2021. Jo Vrijens propose d'organiser une intervention sur une ½ journée par Charlie Gouin (responsable national des TIV) avec la présence de la totalité de nos formateurs en vue de la mise en place des recyclages.
- Au printemps, il y aura l'organisation d'une grande journée des structures professionnelles de la plongée de Méditerranée par la Fédé. Les renseignements complémentaires sur le lieu et les modalités seront fournis ultérieurement.
- Sur 2019, à cause de l'organisation des JO de 2024, aura lieu la création de l'Agence Nationale du Sport (avec la participation de l'Etat à 30%, des collectivités locales à 30%, du mouvement sportif à 30% et du monde économique à 10%). Cela va sûrement impliquer la disparition du CNDS. Pour le moment, il n'y a pas de disposition particulière. Le CROS tiendra au courant de la suite.
- Les médailles : la distribution de médailles fédérales est gratuite. Les CODEP peuvent faire la demande de médailles pour les clubs de leur département. Jo Vrijens tient à disposition la liste des médaillés de la région. Quand un CODEP distribue les médailles, l'information doit remonter auprès de Jo Vrijens pour la tenue à jour de la liste.

Rapport du Secrétariat :

Bilan quantitatif :

- Point sur les structures : 35 clubs en 2018 (vs 36 en 2017) et 45 SCA (vs 41 en 2017)
- Licences adultes 2288 (vs 2271 en 2017), licences jeunes 461 (vs 390 en 2017), licences enfants 212 (vs 180 en 2017). Au total sur 2018 : 2861 (vs 2841 en 2017). Globalement légère augmentation des licences au global avec une baisse des licences adultes et une augmentation des licences jeunes et enfants.
- Les brevets : croissance des brevets au niveau de la technique avec 2624 brevets (vs 2569 en 2017), croissance des brevets au niveau de la bio avec 32 brevets (vs 11 brevets en 2017), décroissance des brevets apnée avec 19 brevets (vs 25 en 2017).

Bilan sur le site internet:

- Après 2 ans d'existence, le site web a quasiment doublé le nombre de sessions et d'utilisateurs connectés. Les institutions qui se servent du site pour communiquer. Les statistiques de connexion ont été présentées : nombre de sessions, nombre

d'utilisateurs, nombre de clics sur les bannières partenaires, ... Les évolutions proposées pour une meilleure visibilité du site sont la mise à place d'une carte des sites de plongées, d'une optimisation de l'arborescence du site et particulièrement de la CTR, une communication descendante vers les structures et la refonte des sites de la médicale, de l'apnée et de la juridique

- Depuis 2018, il a été mis en place une page Facebook en lien avec le site pour booster la communication vers l'extérieur. Il est important que l'ensemble des structures relaie les informations de la page sur leur propre page pour augmenter le nombre de personnes atteintes.

Rapport de la Trésorerie :

Budget des commissions :

Subvention des commissions à date : Les commissions ont été raisonnables (les commissions Apnée, Médicale et Juridique n'ont pas dépensé leur budget), aucun dépassement sur 2018. Sur un budget global de 13500 €, 11285.52 € ont été versés pour le moment.

Les budgets des commissions et demandes de déblocage sont à envoyer à François Zaragoza qui rebouclera avec Aurore Vrijens.

Commissions	Montant alloué 2018	Montant demandé 2019	Décisions
Apnée	2000 €	2000 €	Montant attribué : 2000 €
Archéologie	3500 €	5000 €	Montant attribué : 3500 €
Biologie	1500 €	1500 €	Montant attribué : 1500 €
Technique	5000 €	6000 €	Montant attribué : 6000 €
Médicale	1000 €	1000 €	Montant attribué : 1000 €
Juridique	500 €	500 €	Montant attribué : 500 €
Total	13 500 €	16 000 €	Montant attribué : 14 500 €

Vote du CDR pour l'approbation du prévisionnel 2019 : approuvé à l'unanimité

Note importante : L'augmentation du budget de la technique est justifiée par l'effort à fournir pour la formation des cadres et formateurs de cadre au niveau régional. Cette mesure est accordée au titre de l'année à venir.

Budget général :

- Bilan au 15/12/2018 : Le Comité a toujours un bilan positif de quelques milliers d'euros. Les commissions n'ont pas dépensé l'ensemble de leur budget. Les frais bancaires sont en augmentation de par les prélèvements SEPA mais tout le monde (comités et structures) y gagne. Le prélèvement SEPA a été mis en place en juin 2018 et le système fonctionne bien.
- Aurore Vrijens envoie les factures en début de mois aux structures. Elle demande aux structures d'archiver leurs factures au fur et au mesure car les demandes de réédition de ces factures en fin d'année sont nombreuses et prennent un temps considérable.

- Le Comité Régional se dote d'un logiciel développé gracieusement (juste le prix d'un billet d'avion) qui permettra l'automatisation de l'envoi des factures au format pdf et une gestion simplifiée de la facturation au global.
- Prévisionnel 2019 : L'augmentation de certains postes sur le prévisionnel du budget 2019 est principalement due à :
 - o augmentation du budget de la CTR.
 - o organisation de la réunion avec les instances de contrôle
 - o modification du site internet

Vote du CDR pour l'approbation du prévisionnel 2019 : approuvé à l'unanimité

AG 2019:

L'Assemblée Générale pour l'exercice 2018 est arrêtée au 16 février 2019.

Les statuts de la région ont été mis en conformité avec les statuts nationaux. Le nombre de membres du Comité Directeur Régional est passé à 16 pour intégrer un médecin au sein du CDR. Jo Vrijens a demandé à Bruno Grandjean de rejoindre le CDR en tant que médecin membre. Bruno Grandjean accepte la proposition. L'intégration sera soumise au vote de l'AG.

Jo Vrijens soumet au CDR l'ordre du jour de l'AG.

Vote du CDR sur l'ordre du jour : approuvé à l'unanimité

Point sur les SCA :

Les SCA représentent au niveau national 20% des clubs, 10,5% des licenciés et 25% des brevets.

Rapport des commissions :

Les rapports des commissions ont été faits sur les bilans qualitatifs et quantitatifs, et les commissions ont présenté leur prévisionnel.

La CTR a évoqué des points soumis à validation du CDR :

- Agréments CTR : Augmentation du nombre de structures agréées en 2018, et augmentation du nombre de stagiaires également (de 80 en 2017 à 97 en 2018). Des modifications sont proposées au niveau des textes d'agrément :
 - o Article 1.7 : « Les agréments sont automatiquement accordés aux structures qui satisfont les conditions d'obtention et les contraintes d'organisations décrites plus bas » remplacé par « le Président de CTR ne peut accorder les agréments qu'aux structures qui satisfont aux conditions d'obtention et aux contraintes d'organisation décrites plus bas ».

- Article 3.4 est modifié avec une spécificité pour les SCA : « pour les SCA, avoir délivré sur l'année écoulée un minimum de 20 certifications FFESSM et de 30 licences FFESSM » et rajout d'un article 3.5 pour les clubs associatifs : « pour les associations affiliées à la FFESSM, toute déclaration de stagiaire doit justifier pour ce dernier, d'une adresse personnelle en cors. La structure doit pour sa part se limiter à accueillir au plus 2 stagiaires par année. »
- Article 6.5 : « Les stages et examens doivent être organisés au sein de la seule et même structure, avec le même jury, en un même lieu et au même moment pour l'ensemble des stagiaires. » remplacé par « L'organisation des stages d'une part, et des examens d'autre part, doit répondre à la règle : un même équipe pédagogique, un même jury, en un même lieu, au même moment pour l'ensemble des stagiaires et candidats »

Vote du CDR pour la modification de l'article 1.7 : approuvé à l'unanimité

Vote du CDR pour la modification de l'article 3.4 : approuvé à l'unanimité

Vote du CDR pour la modification de l'article 6.5 : le CDR demande le vote sur le concept proposé d'avoir un stage final dissocié de l'examen. Proposition déclinée à la majorité : 8 votes contre, 4 abstentions, 2 votes pour. (Il est rappelé qu'uniquement les membres du Comité Directeur ont droit au vote) En parallèle, le CDR demande la réécriture de l'article initial qui sera soumis à un vote ultérieur.

- Collège des instructeurs : 1 candidature au poste d'IR a été examiné, il s'agit de celle de François Serafini. En parallèle, la CTR a reçu une demande d'intégration d'un IR de l'Est, la CTR attend le dossier de candidature. De plus, la CTR demande l'ouverture d'un poste en 2019 pour une entrée effective en cursus en 2020

Vote du CDR pour l'intégration de François Serafini au cursus IRS : approuvé à l'unanimité

Vote du CDR pour l'ouverture d'un poste IRS : approuvé à l'unanimité

Fin de séance : 17h37

La Secrétaire Générale
Chantal MARGOUE

Le Président
Jo VRIJENS

